

REPUBLIQUE ALGERIENNE DE MOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BATNA
DAIRA DE BATNA
COMMUNE DE BATNA
BUREAU DES MARCHES PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE

Projet // ACTIVITÉS DE BALAYAGE A TRAVERS LA COMMUNE DE BATNA NIF:
41000200000503001000

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementations des marches publics et des délégations de service public , la commune de Batna informe l'ensemble des entreprises ayant soumissionnées à l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales n°98/2025 relatif au :

OPERATION : ACQUISITION DES BACS A ORDURES POUR BATIMENTS COMMUNAUX ET LES ECOLES PRIMAIRES

PROJET: ACQUISITION DES BACS A ORDURES POUR BATIMENTS COMMUNAUX ET LES ECOLES PRIMAIRES

Publié les quotidiens nationaux *المشاور السياسي* ET le **redacteur** en date du: 07/01/2026 et sur le BOMOP –semaine du: 11 au 17/01/2026 et la presse nationale **ALGERIE 54** et **ELMOUDJAZ** en date du 05/01/2026

Que les résultats de l'analyse et l'évaluation des offres reçues sont comme suit:

N	Projet	Attribution	Nif	Note technique 25/50	Montant en TTC avant correction	Montant en TTC après correction	Délai d'exécution	Critères de choix
01	ACQUISITION DES BACS A ORDURES POUR BATIMENTS COMMUNAUX ET LES ECOLES PRIMAIRES	<i>Hasroumi abd ennour</i>	16905490003012700500	41/50	17.555.075.00 DA	17.617.950.00 DA	02 jours	L offre la moins disante

- Pour la consultation des résultats d'évaluation, les soumissionnaires non retenus, peuvent se rapprocher du bureau des marchés publics de la commune au plus tard (03) jours à compter du premier jour de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.
- Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel cite ci-dessus, tout soumissionnaire contestant le choix opéré peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP ou la presse electronique auprès de la commission des marchés publics de la commune.

LE PRESIDENT DE L'A.P.C. DE BATNA